

Politique de dons de la Fondation ReBin

La Fondation ReBin pour le Développement Durable est une fondation de droit suisse à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Elle jouit d'un Accord de siège avec le Gouvernement du Bénin. La Fondation ReBin finance la majeure partie de ses projets par des donations volontaires. Nous sommes très reconnaissants envers les particuliers et autres organisations dont les contributions ou subventions nous permettent d'atteindre nos objectifs et de réaliser des projets de valorisation de déchets.

Nous contrôlons l'origine des dons d'un montant supérieur à 5'000 francs lors de leur premier versement ou si celui-ci est imprévu. Nous veillons alors à leur compatibilité avec nos valeurs, notre mission et nos statuts. Il va sans dire que toute donation découlant de pratiques éthiques ou morales douteuses et de sources en contradiction avec nos valeurs est rejetée automatiquement par le Conseil de Fondation . En cas d'incertitude, nous exigeons du donateur qu'il fournisse une déclaration de ressources.

Les ressources financières de la Fondation servent exclusivement à la réalisation de projets de développement durable et contribuant à une économie plus circulaire, ainsi qu'au bon fonctionnement de l'organisation. Ces principes sont inscrits dans nos statuts.